

Document mis à jour le 4 mai 2023.

Nota

Comme leur nom l'indique, ces fiches de « Repères historiques » ne sont que l'indication chronologique des principaux faits marquants liés au sujet traité. Ces fiches ne sont en aucun cas des analyses. Leur objectif est simplement de donner au lecteur des informations de bases, en lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux liens hypertexte, aux sources et à la bibliographie.

Le présent document fait référence, implicitement ou explicitement, à d'autres aspects de la vie des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, évoqués dans d'autres fiches déjà produites, dont celles relatives au sport de haut niveau et aux autres établissements du ministère. On pourra s'y reporter.



L'École nationale d'équitation (ENE) a été officiellement créée par le décret n° 72-398 du 16 mai 1972.

Toutefois, on peut considérer que son origine est bien plus ancienne. Remontant au XVI^{ème} siècle, cet établissement est d'une certaine manière successeur et héritier d'autres structures créées à partir de cette époque.

En tentant de préciser leurs missions, dans leurs évolutions, cette fiche les présente de manière résumée, le **chapitre I** étant consacré aux origines de l'École, jusqu'aux années 1960.

Le **chapitre II** évoque les temps modernes, avec la création de l'Institut français d'équitation (IFE) en 1968, puis celle de l'École nationale d'équitation (ENE) en 1972.

Le **chapitre III** traite des évolutions récentes, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), avec la transformation d'un projet de rapprochement en véritable fusion de l'École nationale d'équitation et des Haras nationaux (HN), autre établissement public. Le décret n° 2010-90 du 22 janvier 2010 les fusionne, pour former l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

Une autre fiche est consacrée aux premières années de fonctionnement de l'IFCE, de son projet de création (2007) à 2022. Elle est accessible et téléchargeable par ce lien.

Chapitre I

Aux origines de l'École : Saumur, pas un hasard

1589

La création du "Cadre noir" n'est pas le fruit du hasard. C'est l'aboutissement d'une longue histoire qui commence avec le roi Henri IV. Toutefois on ne le connaîtra sous cette appellation qu'en 1896, où elle apparaîtra pour la première fois (*cf. infra*).

En 1589, Henri IV adresse au gouverneur de la ville de Saumur, DUPLESSIS-MORNAY, des lettres d'accréditation pour l'installation d'une académie (université) protestante, comprenant une école d'équitation.

La direction en est confiée à Monsieur de SAINT-VUAL, premier écuyer professeur, formé selon les principes d'Antoine de PLUVINEL. Avant de le désigner, Henri IV lui avait dit : « *N'oubliez jamais Monsieur, que je considère les exercices équestres comme le complément d'une éducation virile* ».

En 1598, par l'Édit de Nantes, Saumur devient ville de sûreté remise aux protestants. Mais dès la seconde moitié du XVII^{ème} siècle et avant même la révocation (1685), les protestants sont priés de céder la place.

1674

La sœur de Madame de MONTESPAN, Gabrielle de ROCHECHOUART-MORTEMART, abbesse de Fontevrault, propriétaire du quartier Saint-Nicolas où avait été édifié le premier manège, nomme le janséniste de MALIVEME (ou de MALVERNE) à la place de SAINT-VUAL. Il arrive à Saumur le 14 mai 1674, avec dix chevaux destinés aux exercices. Mais six ans plus tard, en 1680, le manège est fermé faute d'élèves. La concurrence est vive avec l'école des Tuileries et celle des Grandes écuries du château de Versailles.

Il faudra attendre près d'un siècle pour que Saumur retrouve sa destinée cavalière.

La guerre de Sept ans (1756-1763), que l'on pourrait d'ailleurs qualifier de premier conflit mondial car elle a touché l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Afrique de l'Ouest... a surtout mis à jour la faible instruction de base de la cavalerie française face à la cavalerie prussienne, notamment à la bataille de Rossbach en novembre 1757.

Si les cavaliers français brillaient dans les carrousels, sur le champ de bataille ils ne triomphaient pas, confondant carrousel et manœuvres à cheval. Les carrousels étaient des simulations de phases de combat, pratiquées depuis longtemps ; XÉNOPHON les évoque déjà sous le terme d'*agonismata*.

De surcroît, à l'époque, les capitaines étaient propriétaires de leurs compagnies. Ils préservaient leurs intérêts, avaient peur de détériorer uniformes et harnachements et craignaient surtout de perdre des chevaux. L'entraînement militaire était quasi nul, c'était de fait une cavalerie de parade.

1760

Il faut donc tout reprendre, et en 1760, le duc de CHOISEUL, qui cumule les portefeuilles des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine, décide que, dorénavant, toutes les troupes seront entretenues par le roi et les chevaux fournis par l'État, par l'intermédiaire des Haras nationaux que COLBERT avait créés peu de temps auparavant.

Il s'agissait, disait-il, « *d'inspirer dans tout le royaume l'esprit cavalier et de répandre les connaissances équestres qui avaient trait à la guerre* ». Le cheval devient le meilleur auxiliaire du combattant. Les carabiniers, moins mauvais que les dragons ou les hussards, sont chargés de former les autres.

Il décida la création de cinq écoles : Douai, Besançon, Cambrai, Metz et Angers. À Angers, fut affectée une brigade des « carabiniers de Monsieur », appelés ainsi car le Comte de Provence, frère du roi, en était le colonel honoraire.

Mais les guerres de religion resurgissent. En effet, l'évêque d'Angers, Mgr ARNAUD ne l'entend pas de la sorte. Les carabiniers, gaillards à l'uniforme élégant, à la prestance séduisante, facilement coureurs de jupons, représentaient pour ce janséniste tous les dangers. Craignant pour la vertu de ses paroissiennes, il écrit à CHOISEUL et obtient de lui le déplacement du « Royal Carabiniers » à Saumur.

Le colonel de SAINT-ANDRÉ, ancien écuyer en chef du Cadre noir (1964-1972), écrivait : « *Saumur, cité protestante, était donc damnée d'avance pour ce prélat rigoriste. Aussi lui importait-il peu que les saumuroises connussent quelque péché supplémentaire.* »

Sur cette affaire, la légende veut que l'évêque ait eu quelques arrière-pensées : si certaines saumuroises se retrouvaient enceintes, cela augmenterait le nombre de petits catholiques. Légende ou pas, il rédigea un sermon sur la morale et demanda aux curés des paroisses de Saumur de le lire en chaire ; ce sermon se terminait par cette injonction aux saumuroises catholiques : « *fermez vos portes à ces beaux messieurs* ».

Coup d'épée dans l'eau, tout Saumur, environ 7 000 habitants à l'époque, se trouve dans les rues et aux fenêtres le 11 juin 1763 pour l'arrivée des 300 carabiniers avec à leur tête le marquis de POYANNE.

Le dimanche suivant, carabiniers et officiers, au grand complet, assistent aux offices et même aux vêpres. Les carabiniers avaient aussi fait venir de Paris des comédiens et organisaient souvent des bals ; c'est depuis lors que Saumur vit son grand roman d'amour avec ses cavaliers.

Cet esprit « cavalier » et ces relations parfois fort fusionnelles entre les écuyers et les saumuroises persista si bien qu'au début du siècle dernier on appela du nom de « Cadre rose » les *groupies* de ces messieurs. Le film de René CLAIR, « Les grandes manœuvres », avec Gérard PHILIPPE et Michèle MORGAN, illustre bien cette ambiance.

1766

CHOISEUL visite les cinq écoles de cavalerie et convoque devant une commission leurs meilleurs instructeurs, l'objectif étant de définir quels principes devaient être adoptés par l'ensemble.

Ceux de Saumur, considérés comme les plus méthodiques et les plus rationnels, seront imposés à toutes les autres écoles. Saumur instruira donc toute la cavalerie française.

1771

En 1771, l'École d'équitation de Saumur est définitivement constituée et tous les régiments de cavalerie doivent y envoyer chaque année quatre officiers et quatre sous-officiers « *pour y apprendre et mettre en pratique les enseignements propres à la cavalerie sur le champ de bataille* ».

Malheureusement, en 1788 le royaume est contraint à de très fortes compressions budgétaires qui, le 20 septembre, conduisent à fermer l'École de Saumur et transférer les carabiniers à Lunéville...

1796

Arrivent la Révolution, le Consulat et l'Empire. En 1796 est créée [l'École nationale d'équitation de Versailles](#), puis, en 1808, l'empereur, crée une école de cavalerie à Saint-Germain-en-Laye. Elle durera jusqu'à la fin de l'Empire et formera au total 315 officiers de cavalerie.

Les guerres napoléoniennes, comme celles de Louis XIV, ont « consommé » beaucoup de chevaux et de cavaliers. La paix revenue, il faut reconstituer tout cela. En décembre 1814, Louis XVIII, crée ou recrée, à la demande de son ministre de la Guerre le maréchal SOULT, une école de cavalerie à Saumur.

L'histoire se répète car, encore une fois, on avait hésité entre Angers et Saumur ; mais les édiles d'Angers, comme leur ancien évêque, refusent, prétextant « *les désordres moraux que pouvaient fomenter de jeunes élèves officiers* ».

L'École de cavalerie serait-elle définitivement installée à Saumur ? Pas encore, car, en 1823, convaincu qu'un certain nombre d'officiers de Saumur avaient participé au complot du général BERTON qui visait à rétablir l'Empire et placer à sa tête le Duc de REICHSTAD, fils de Napoléon, elle fut fermée quelques mois et transférée à Versailles (*cf. infra*).

1814

Le roi Louis XVIII, ancien colonel honoraire des Carabiniers de Saumur, monte sur le trône le 6 avril 1814 (première Restauration). Il reconstitue la cavalerie. Pour revaloriser l'équitation il s'appuie sur le maréchal SOULT, qu'il nomme ministre de la Guerre le 3 décembre de la même année : « *si l'équitation n'est pas tout dans la cavalerie, tout n'y est rien sans elle* ».

Officier sous la Révolution et l'Empire, il avait été promu maréchal par Napoléon, le 19 mai 1804. Rallié à Louis-Philippe, il sera de nouveau ministre de la Guerre à partir du 17 novembre 1830. Il insistera toujours sur l'importance de l'équitation dans la formation des officiers de cavalerie.

Un *Manège académique* (civil) est créé au sein de l'école militaire de Saumur dite d'*Instruction des troupes à cheval*. C'est une nouveauté. Louis XVIII avait confirmé par décret du 23 décembre 1814 une orientation prise par Napoléon 1^{er} d'utiliser son quartier des carabiniers afin de renforcer la formation des officiers de cavalerie. Le 19 janvier 1815, un "écuyer commandant" est nommé, Jean-Baptiste CORDIER (1771-1849), ancien officier de l'Empire, passé par la Grande écurie de Versailles, militaire de carrière jusqu'à 1810. Il est alors dans un statut de civil et a autorité sur les écuyers civils qui constituent le manège, dont l'effectif montera à huit avant la fermeture de l'École. Il restera en poste vingt ans, jusqu'à 1834. Il est l'auteur, en 1824, d'un *Traité raisonné d'équitation* en harmonie avec l'ordonnance de cavalerie. Le titre fait état de l'École royale d'application de la cavalerie. Le Manège académique doit être considéré comme l'ancêtre du Cadre noir, dont l'appellation courante restera *Manège de Saumur*, jusque dans les années 1970 (il s'appellera également un moment *École royale de cavalerie, en 1825 – cf. infra*).

1822

À la suite de la conspiration du général BERTON, l'École de Saumur est dissoute le 20 mars 1822. Jean-Baptiste CORDIER est transféré au Manège de Saint-Cyr. Le quartier est occupé par le régiment des carabiniers de Monsieur (Charles, Comte d'Artois, frère cadet de Louis XVIII), en provenance de Metz. Le général BERTON est arrêté lors d'une nouvelle tentative de conspiration à Laleu, le 17 juin 1822.

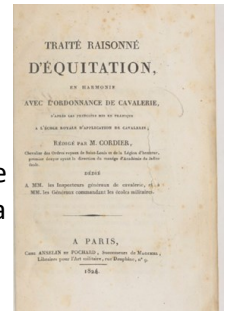
1823

Une [ordonnance du 5 novembre 1823](#) établit à Versailles une École d'application de cavalerie.

1824

L'École d'application de cavalerie est transférée à Saumur le 11 novembre 1824 avec dénomination d'*École royale de cavalerie*. Le service du Manège est rouvert dans l'École, avec à sa tête Jean-Baptiste CORDIER comme écuyer commandant, alors que Monsieur de CHABANNES, élève de d'AUVERGNE, et en charge de la *grosse cavalerie*.

Jean-Baptiste CORDIER publie, en 1824, d'un *Traité raisonné d'équitation* en harmonie avec l'ordonnance de cavalerie. Le titre fait état de l'École royale d'application de la cavalerie.



1825

Par [ordonnance du 10 mars 1825](#), après quelques mois de fermeture pour conspiration, Charles X implante de nouveau l'École à Saumur. Il place à sa tête un héros des guerres napoléoniennes, rescapé de la campagne de Russie : le général OUDINOT. Un cours d'équitation militaire indique le but de l'instruction : la pratique de l'équitation. Il précise les termes de l'équitation et fait une place aux sauts d'école dans la formation des officiers, ainsi qu'au carrousel. À partir de 1825, quatre écuyers militaires seront nommés, dont le capitaine CHAMPET, qui deviendra le premier écuyer en chef militaire en 1837.

La fusion entre la ville de Saumur et la cavalerie est alors définitivement accomplie. L'institution évoluera au fil des ans.

1828

L'année 1828 est marquée par le [premier carrousel](#) de l'École dirigé par CORDIER, présenté à la duchesse de Berry. Le manège de Saumur assurera jusqu'aux six premières décennies du XXème siècle la formation des cadres de la cavalerie, les écuyers sont tous civils.

1847

Le comte d'AURE est nommé écuyer en chef (appellation apparue quelques années plus tôt et se substituant à celle d'écuyer commandant). Il restera dans cette fonction de 1847 à 1854. Il était l'auteur d'un *Traité d'équitation*, paru en 1834, qui connut neuf rééditions.

Jean-Baptiste CORDIER et le comte d'AURE sont les seuls écuyers civils ayant commandé le manège de Saumur. À partir de 1854, les écuyers seront tous militaires. Les écuyers civils ne réapparurent qu'à partir de 1972, progressivement.

1864

Le 16 mars 1864, le général L'HOTTE est nommé écuyer en chef. Il le restera jusqu'en 1870. En 1875, il prendra la direction de l'École, avec le commandant DUTHIL pour écuyer en chef. Le général L'HOTTE est à l'origine de la doctrine du Cadre noir « *le cheval calme, en avant et droit* ». Dans son ouvrage de référence [Questions équestres](#) paru en 1906, après sa mort, il préconisait « *l'emploi des seules forces utiles* » et de « *marier intimement impulsion et flexibilité* ». À cette date, on parle « *d'équitation française* », ou « *d'école française* », expression qui figure déjà dans le titre du traité de P-A. AUBERT publié auparavant, en 1836.

[Nota : Ces éléments seront repris pour définir la notion « d'équitation de tradition française » (ETF), qui n'apparaîtra qu'au XXI^e siècle.]

1868

La tunique, puis dolman, succède à l'habit frac en 1868 dont le port est maintenu jusqu'à nos jours, fut remplacée en 1883 par un dolman avec brandebourg. En 1886 le port des aiguillettes est supprimé ; en 1892 le dolman est supprimé et remplacé par une tunique.

1876

Les militaires formés à l'école de cavalerie de Saumur portent, à partir de 1876, un uniforme aux tons bleus, en grande partie sombre. On les surnomme le « Cadre bleu ». Dans la terminologie militaire napoléonienne, les cadres sont un ensemble de gradés chargés de l'encadrement de la troupe.

1881

Le chapeau à l'écuyère utilisé depuis 1815 est supprimé en 1884. Il est remplacé par un képi. Il sera remis en usage en 1895 et le restera jusqu'à nos jours. Le mot écuyer est remplacé par « instructeurs d'équitation », et celui d'écuyer en chef par instructeur en chef d'équitation.

1888

L'appellation « Cadre d'or » est utilisée jusqu'en 1895, compte tenu de la couleur des éperons, des viroles de cravaches et des décorations du képi et de la tunique.

1896

Dans son ouvrage *L'équitation en France – Les écoles de cavalerie*, paru en 1896, le baron de VAUX emploie les termes de cadre noir pour nommer l'école de cavalerie de Saumur, appellation qui ne se substituera que progressivement à celle, habituelle, de "Manège de Saumur". L'écuyer en chef, le commandant de CONTADES, impose la tenue noire à partir de 1898.

1900

La presse reprend l'appellation de Cadre noir en 1900, dans "Le sport illustré".

L'équitation est inscrite au programme des Jeux olympiques depuis leur organisation à Paris, en 1900, avec trois épreuves de sauts. Elle sera toujours présente à partir de 1912, année où les épreuves de dressage et de concours complet feront leur apparition. Les épreuves de voltige seront disputées à partir de 1920. Jusqu'aux Jeux de 1952, seuls les cavaliers militaires et masculins sont autorisés à participer aux compétitions. La mixité s'est établie progressivement entre 1952 et 1964.

1909

Le commandant BLACQUE-BELAIR, écuyer en chef de 1909 à 1913, s'intéresse aux compétitions équestres inscrites aux Jeux olympiques depuis 1900. À partir de 1920, de nombreux écuyers s'illustreront dans chacune des trois disciplines, dressage, saut d'obstacles et concours complet, dans des compétitions nationales et internationales. Jusqu'aux Jeux olympiques de Rio, de 2016, on enregistrera 45 participations, permettant de gagner neuf médailles, dont sept d'or, une d'argent et une de bronze. Ces écuyers seront inscrits dans la liste des sportifs de haut niveau créé par le ministère chargé des Sports par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 (cf. la fiche de repères historiques relative au [sport de haut niveau](#)).

1914

L'École est fermée pendant la Première Guerre mondiale, d'août 1914 à décembre 1918.

1932

Xavier LESAGE, écuyer du Cadre noir, en est le premier champion olympique, en dressage. D'autres, nombreux, suivront. Le commandant LESAGE sera nommé écuyer en chef en 1935. Il le restera jusqu'en 1939.

1940

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'École effectue un repli pendant l'occupation, à Tarbes, dans un quartier d'artillerie, d'octobre 1940 jusqu'en 1944. L'écuyer en chef est le commandant AUBLET, de 1941 à 1943, puis le commandant de BALLORE, de 1943 à 1944.

1942

Le gouvernement de Vichy transforme le manège en *École nationale d'équitation*.

1944

L'École est transférée à Fontainebleau. L'écuyer en chef est le commandant de MINVIELLE, de 1944 à 1945.

1945

Dès 1945, à la libération, l'École d'application de l'arme blindée et de la cavalerie est de nouveau active. Elle comprend le service du *Manège* (Cadre noir) pour assurer la formation des officiers devant servir dans des troupes montées comme les spahis, mais aussi comme « *moyen incomparable de formation physique et morale* ». Le Cadre noir poursuit son activité dans cette configuration, sous tutelle militaire, jusqu'à la création de l'Institut national d'équitation (INE), le 6 février 1968 (*cf. infra*).

%%%%%%%%%

Chapitre II –

Les temps modernes : La création de l'INE puis de l'ENE

1956

Vers la fin des années 1950 et au cours des années 1960, le ministère de la Jeunesse et des Sports conduit une analyse prospective sur le développement des sports de pleine nature, dans la continuité des actions déjà menées avant et pendant la seconde guerre mondiale (commission mixte de plein air, créée en 1956 par René BAZENNERYE, sous-directeur à la direction chargée des sports, puis présidée par Maurice HERZOG, haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports, à partir de 1958).

Cette analyse conclut que trois disciplines vont vivre une démocratisation et un développement très forts et très rapides : il s'agit du ski, de la voile et de l'équitation. Pour que ce développement s'effectue dans les meilleures conditions il y a lieu d'anticiper et de créer des centres de formation pour les futurs instructeurs et moniteurs de ces trois disciplines. On créera ou finalisera la création d'écoles nationales : de ski et d'alpinisme à Chamonix (existant déjà de fait depuis 1945), de voile à Saint-Pierre-Quiberon ; reste le cas de l'équitation qui s'avèrera plus complexe, compte tenu des différentes administrations concernées.

En effet, à la même période, la réflexion de l'armée de terre sur la fin de la guerre à cheval conduit à vouloir se désinvestir de ce secteur. Il était devenu évident depuis la Seconde Guerre mondiale que la formation en matière d'équitation des jeunes officiers de l'arme blindée et de la cavalerie ne nécessitait plus la présence d'écuyers instructeurs. De plus, l'armée avait réduit de manière très importante le nombre de ses chevaux. Elle laisse en suspens l'avenir du Cadre Noir dont la mission première était de former pour le combat les cadres de la cavalerie, tout en souhaitant lui donner une nouvelle mission, à la mesure de son prestigieux passé.

C'est dans ce contexte qu'est créé, le 19 février 1957, un conseil national des sports équestres, à la suite d'un protocole interministériel signé entre les ministères de la Défense, de l'Éducation nationale, de l'Agriculture. Puis, cinq ans plus tard, le 9 mars 1962, est créé un comité national de coordination du sport équestre, ayant pour objet de régler l'organisation du sport équestre en France, qui se développe de manière très importante. Le protocole de création est signé par le ministre de l'Agriculture, celui de l'Éducation nationale, représenté par le haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports, et le président de la Fédération française des sports équestres (FFE).

Pendant, les problèmes de la formation des futurs cadres et de la gestion du sport de haut niveau, entre-autres, restent questions attendant des réponses. Les études entreprises induisent le projet de création d'un établissement public national dont les missions seront fixées en accord avec les parties concernées, qui y apporteront les moyens nécessaires à leur exécution.

1968

Ainsi paraît au journal officiel de la République française (JoRf) du 8 février 1968 (p. 1451) le [décret n° 68-113 du 6 février 1968](#) portant création et organisation de l'Institut national d'équitation (INE), établissement public à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle du Premier ministre. Il regroupe (sans les nommer) les parties équestres de Saumur et de Fontainebleau (siège de l'INE), soit le Cadre noir et le Centre national des sports équestres militaires (CNSEM), qui deviendra en 1973 le Centre sportifs d'équitation milliaire (CSEM) de Fontainebleau. Bien que ces structures ne soient pas mentionnées, ce décret indique, dans son article 17, que cet institut peut employer des personnels militaires.

Les missions de l'INE, précisées dans l'article 2 du décret du 6 février 1968, sont :

- Former à l'échelon national des instructeurs d'équitation, et leur dispenser l'enseignement correspondant.
- Organiser des stages pour l'entraînement aux compétitions nationales et internationales, en accord avec la fédération française des sports équestres.
- D'une manière générale, assurer le maintien et le rayonnement de la doctrine française d'équitation.

Le colonel CHALLAN-BELVAL est nommé directeur de l'INE. Le colonel de SAINT-ANDRÉ, écuyer en chef du Cadre noir depuis 1964, le reste jusqu'à 1972.

Créé en cours d'année, ce n'est que le 1^{er} janvier 1969 que l'INE deviendra réellement autonome. À cette date, le Cadre noir cessera d'être sous la tutelle du ministère de la Défense.

Une orientation gouvernementale consistait à envisager de regrouper ces composantes équestres en région parisienne, d'où, en réaction, l'élaboration d'un [Livre blanc du Cadre noir](#), par un Comité d'action pour le regroupement à Saumur de l'INE, document très argumenté, qui sera publié en 1970. Il contribua sans doute de manière importante à la décision finale d'implantation.

L'Institut national d'équitation ne pouvait que constituer une étape vers une organisation comparable à celle mise en place pour l'enseignement des autres sports (voile, ski-alpinisme). L'École nationale d'équitation (ENE) sera donc créée dans un lieu unique, à Saumur, eu égard à sa tradition équestre (décision du secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, Joseph COMITI, avec l'appui du Président de la République Georges POMPIDOU – *cf. infra*).

1972

Par [décret n° 72-398 du 16 mai 1972](#), l'École nationale d'équitation (ENE) est créée, toujours avec le statut d'EPA. Elle n'est plus placée sous la tutelle du Premier ministre, mais sous celle du secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports (SEJS), appellation de l'époque. L'École s'installe au lieu-dit Terrefort, toujours à Saumur, sur les 300 ha cédés par le ministère de la Défense. Le SEJS assumera la construction des locaux, des installations et leur entretien, dont la première tranche débutera en avril 1975. Les travaux s'échelonnent sur une dizaine d'années. La ville de Saumur et le Conseil général du Maine-et-Loire participeront aux investissements. Quant aux écuyers (au début, tous militaires), ils sont affectés à l'ENE et en forment le corps des professeurs. Bien que les décrets du 8 février 1968 et du 16 mai 1972 ne fassent pas mention d'un poste d'adjoint au directeur (*cf. leur article 3*), l'organigramme de l'ENE, approuvé par son Conseil d'administration dans sa séance du 10 juin 1974, indique que l'écuyer en chef est directeur adjoint (*cf. le rapport du colonel O'DELANT sur l'ENE, publié en 1976*). Cette disposition sera actée dans le décret du 21 janvier 1986 (*cf. infra*).

L'article 2 du décret du 16 mai 1972 précise les missions de l'ENE, reprenant et développant celles de l'INE :

- Former et perfectionner à l'échelon national des cadres de l'équitation, notamment pour la préparation des candidats aux épreuves des brevets d'État de moniteur, instructeur et professeur d'équitation (les brevets d'État à trois degrés seront créés un mois plus tard, par le décret 72-190 du 15 juin 1972).
- Organiser des sessions de préparation aux compétitions nationales et internationales à la demande de la Fédération française des sports équestres.

- Participer aux études et recherches sur les plans techniques et pédagogiques proposées par le conseil supérieur de l'équitation.
- Constituer un centre de documentation dans le domaine de l'enseignement et de la pratique de l'équitation.
- Assurer le maintien et le rayonnement de l'équitation française.

Le conseil d'administration de l'ENE sera présidé par le ministre chargé des sports ou son représentant, en l'occurrence le directeur des sports jusqu'en décembre 2008, puis par le préfet Olivier RÉVOL jusqu'à la fusion de l'ENE et des Haras nationaux (HN) et la création de l'Institut français du cheval et de l'équitation, le 22 janvier 2010.

Les écuyers militaires seront au fur et à mesure de leur départ à la retraite remplacés par des écuyers civils de compétence égale. L'uniforme persiste, seuls les boutons de la tunique et l'emblème du képi permettent de différencier les civils des militaires : grenade pour les militaires, grenade remplacée pour les civils par le soleil, symbole du rayonnement de l'École française.

En une dizaine d'années, des manèges seront construits sur les 130 hectares de Terrefort, avec les écuries attenantes, d'autres carrières aménagées, d'autres pistes ouvertes qui s'ajouteront à l'hippodrome de Verrie (170 hectares). Au total, on comptera, en 2008, 7 manèges, 18 carrières, 50 kms de piste (*cf. infra*).

Le Cadre noir vivait auparavant au centre de Saumur, dans les bâtiments de l'École de cavalerie, devenue l'École de l'arme blindée de cavalerie (EABC) mais toujours appelée École de cavalerie. Elle n'utilisait que deux manèges (celui des écuyers et le manège Margueritte). Le garage Bossut fut également transformé en manège. Le Cadre noir utilisait également le champ de course et le terrain de polo du Breil, en bord de Loire, à la périphérie de Saumur, et l'hippodrome de Verrie. La création de l'École nationale d'équitation lui donne des moyens nouveaux, à Terrefort.

On notera que, quasi simultanément à la création juridique de l'ENE, en mai 1972, le colonel de SAINT-ANDRÉ avait présenté, au Champ de Mars, les reprises du Cadre noir lors de la visite de la Reine d'Angleterre, en présence du président Georges POMPIDOU, (une retransmission télévisée avait été effectuée en direct et commenté par Léon ZITRONE). Le régiment de cavalerie de la Garde républicaine était également intervenu.

Le colonel de SAINT-ANDRÉ s'était battu pour le retour à Saumur du Cadre et la création d'une école d'équitation. Il ne concevait cette dernière que sous l'autorité de l'écuyer en chef (il est le premier à mettre sur son papier à lettre « *L'Écuyer en chef du Cadre noir* »). Il a fait sa reprise de départ la veille de la cérémonie prévue avec le ministre pour la remise de sa rosette d'officier de la Légion d'honneur et a préféré démissionner.

Le premier directeur de l'ENE est le colonel O'DELANT. Il restera en poste jusqu'en 1975 et sera promu général. À la suite de la démission du colonel de SAINT-ANDRÉ, le lieutenant-colonel de BOISFLEURY est nommé Écuyer en chef. Il restera en poste jusqu'à 1974. Il aura pour successeur le lieutenant-colonel BOUCHET, jusqu'à 1975.

Le [rapport du général O'DELANT](#), de 1976, indique l'organisation concrète de l'École autour de quatre « *mots clés* », traduction de ses missions statutaires : instruction, compétitions, études et prestige.

- Instruction : l'objectif est d'instruire en permanence au moins 75 élèves, un tiers en cours d'élèves instructeurs, un tiers en élèves moniteurs, les autres en stage de recyclage. Il fallait tenir compte des objectifs à satisfaire. " *En 1971, 700 instructeurs seulement enseignaient l'équitation à plus de 150 000 cavaliers. Le double aurait déjà été nécessaire* ", écrit-il.
- Compétition : l'objectif est d'entraîner en permanence et simultanément huit à dix compétiteurs en concours de saut d'obstacles (CSO), en concours complet d'équitation (CCE) et en dressage.
- Études : elles sont axées sur les infrastructures et matériels nécessaires à la pratique de l'équitation, sur la pédagogie et la médecine vétérinaire sportive. L'infirmerie vétérinaire de l'École doit être adaptée en conséquence.
- Prestige : l'objectif est de continuer à présenter en France et à l'étranger les deux reprises traditionnelles du Cadre noir et de faire participer les écuyers, maîtres et sous-maîtres aux compétitions de haut niveau, dans les trois disciplines olympiques.

L'ENE accueille déjà de nombreux élèves étrangers, le nombre de candidats dépasse de beaucoup les possibilités du moment. Le volume théorique maximal de « *l'École idéale à construire* » devait être en mesure d'héberger 600 chevaux, 300 pour l'instruction, 100 pour la compétition, 100 pour la mission prestige, et 100 chevaux en cours de débouillage et de dressage. Ce programme est proposé au Conseil d'administration de l'ENE, qui l'approuve dans sa séance du 3 juin 1973. Il est décidé que l'École achèterait essentiellement des chevaux de deux ou trois ans, et assurerait leur débouillage et dressage pendant leurs troisième, quatrième et cinquième année.

1974

Dans sa séance du 10 juin, le Conseil d'administration de l'ENE approuve l'organigramme de l'ENE, construit autour des « *mots clés* » cités précédemment, et un tableau d'effectif de 223 personnes et 600 chevaux. La direction, les services administratifs, vétérinaires, de santé et généraux représentent 46 personnes ; on prévoit 25 écuyers, 22 maîtres et sous-maîtres, 9 cavaliers de compétition, (cavaliers dresseurs de jeunes chevaux, 13 cavaliers de manège et 71 palefreniers.

[\(Organigramme de l'ENE en 1974\)](#)

1975

Le colonel DURAND est nommé écuyer en chef.

1976

Les travaux se poursuivent. Dans son rapport, le général O'DELANT indique que sont construits à Terrefort les bâtiments accueillant la direction les services généraux et techniques, les écuries du cours des instructeurs, les écuries de la compétition (CSO et CCE) et des jeunes chevaux. Déjà les 450 chevaux sont tous regroupés à Terrefort. Restent encore à Saumur, dans des bâtiments militaires, les écuries du Manège et la section dressage, notamment. Un service administratif demeure encore dans un vieil hôtel, au 6, rue de l'Ancienne Messagerie.

1978

Le général DUMONT SAINT-PRIEST est nommé directeur de l'ENE. La mixité est instaurée au Cadre noir par le recrutement d'écuyères.

1984

Le colonel Pierre DURAND est nommé directeur de l'ENE (il sera promu général en 1988 lors de son départ à la retraite) ; le colonel de BEAUREGARD est nommé écuyer en chef.

1986

Le [décret n° 86-128 du 21 janvier 1986](#) modifie le décret du 16 mai 1972, relative à la création et l'organisation de l'ENE. À la fin de l'article 1er, relatif aux missions de l'ENE, qui se terminait par « *Assurer le maintien et le rayonnement de l'équitation française* », il est ajouté « *notamment par la gestion et le développement du Cadre Noir* ». C'est la première fois qu'apparaît dans un texte réglementaire la mention du Cadre. Il s'agissait aussi de protéger la marque, utilisée à des fins commerciales (En 1986, l'École avait demandé à deux entreprises locales une contribution financière pour l'usage de son appellation, ce qu'elles avaient refusé).

Les autres modifications portent principalement, dans son article 2, sur l'introduction de représentants des personnels dans les membres du conseil d'administration de l'École, l'un élu par les personnels enseignants, l'autre par les autres personnels, et, dans son article 3 « *L'écuyer en chef est nommé par arrêté du ministre délégué à la jeunesse et aux sports, après consultation du ministre de la défense. Il a la qualité d'adjoint du directeur* ». C'est la première fois qu'une telle mention apparaît. Le colonel de BEAUREGARD, nommé écuyer en chef en 1984, le demeure et devient donc statutairement adjoint au directeur, ce qu'il était de fait.

1988

Jean-Luc LHEMANNE, attaché principal d'administration centrale, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État chargé des Sports, Roger BAMBUCK, est nommé directeur de l'ENE. Pour la première fois, ce poste est occupé par un civil. Cela demeurera le cas ultérieurement. Le colonel de BEAUREGARD, nommé écuyer en chef en 1984, le demeure.

Le directeur de l'ENE met en place un Conseil de perfectionnement afin de préparer les orientations de l'École, notamment en termes de formation. Il en découle la création par l'ENE et l'IUP d'Angers de l'option universitaire *Enseignement et gestion de l'Équitation*, à partir d'un référentiel professionnel établi en concertation avec la filière et l'appui de l'École nationale d'enseignement supérieur agricole de Dijon (ENESAD). La revue de l'ENE (L'Équitation) témoigne de ces travaux et créations. Cette option s'est développée et existe toujours en 2022.

Après d'autres affectations, Jean-Luc LHEMANNE terminera sa carrière comme préfet.

1991

Un nouveau règlement du Cadre noir est mis en place. Le colonel CARDE, champion de France de dressage en 1979, succède au colonel de BEAUREGARD, comme écuyer en chef en 1991. Il restera en poste jusqu'à 1999.

([Organigramme de l'ENE de 1993](#))

1994

Le 16 mai 1994, Christian CAMBO, inspecteur, puis inspecteur principal de la jeunesse et des sports, est nommé directeur de l'ENE. Il terminera sa carrière comme inspecteur général de la jeunesse et des sports.

2000

Hubert COMIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, est nommé directeur de l'ENE. Il deviendra ensuite directeur de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP). Le colonel de la PORTE du THEIL est nommé écuyer en chef. Il le restera jusqu'au 2 novembre 2006.

2003

L'ENE, les écoles d'équitation de Warendorf en Allemagne, Deurne aux Pays-Bas et Strömsholm en Suède s'organisent en réseau européen d'écoles de formation équestre, Euroride. Elle permet aux stagiaires de chacune des écoles de passer plusieurs mois dans les autres, au cours de leur cursus.

2005

Le 1^{er} septembre 2005, Jacques THIOLAT, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, est nommé directeur de l'ENE. Il était antérieurement directeur de l'École nationale de voile (ENV).

2006

Le 3 novembre 2006, le colonel FAURE est nommé écuyer en chef. Il le restera jusqu'au 31 octobre 2014.

%%%%%%%%%

Évolutions récentes, de 2007 à 2010 :

Le rapprochement de l'ENE et des Haras nationaux devenu fusion :
la création de l'IFCE

Les Haras nationaux (HN) avaient été créés par COLBERT, sous LOUIS XIV, avec, pour objectif, de pallier la pénurie de la France en étalons de qualité. Il visait l'amélioration de l'étalonnage.

Longtemps simple service de l'État, ils deviennent le 1^{er} janvier 2000 l'établissement public des Haras nationaux (EPHN), dont la mission est « de promouvoir et de développer l'élevage des équidés et les activités liées au cheval en partenariat notamment avec les organisations socioprofessionnelles, les collectivités locales et les associations ». L'établissement comptait à cette date 23 haras, 1 100 agents, 220 stations de monte et 1 472 chevaux. Il disposait d'un budget de l'ordre de 80 M€.

Par comparaison, l'ENE disposait en 2009 de 170 agents et d'un budget de près de 12 M€. Ces deux établissements étaient de taille et de missions profondément différentes.

En 2002, un référé de la Cour des comptes demande à l'État de réexaminer le dimensionnement du réseau des Haras nationaux et le périmètre de l'activité de monte publique, laquelle faisait depuis 1999 l'objet d'une action en concurrence déloyale, intentée par des étalonniers privés auprès du Conseil de la concurrence.

En 2003, l'État fixe aux Haras nationaux, pour une période quadriennale (2004-2008), un objectif de réduction du nombre des haras (de 23 à 17), des stations de monte (réduction de moitié) et des étalons (réduction d'un tiers), ainsi que des effectifs de l'établissement (1 044 emplois prévus en 2008).

[Nota : l'article de Diane de SAINTE FOY, de juillet 2013, cité en bibliographie et accessible sur le site internet de l'IFCE, résume la chronologie culturelle et institutionnelle des 50 dernières années (de 1960 à 2012) des Haras nationaux. Diane de SAINTE FOY était directrice de la communication de l'IFCE en 2013].

2007

Statuts et missions : Le décret n° 2007-1133 du 25 juillet 2007 transfère dans le Code du sport, qui vient d'être créé, la réglementation relative à l'ENE, comme pour tous les autres établissements du ministère chargé des Sports.

Emplois : Le service équi-ressources est créé, à la demande des employeurs de la filière, pour lesquels les services de l'ANPE ne donnent pas suffisamment satisfaction. Il permet de mettre en relation employeurs et salariés dans les métiers de la filière équine, dans une relation de meilleure proximité et avec plus d'efficacité. Ses membres fondateurs sont les Haras nationaux, en partenariat avec la Région Normandie, le pôle Hippolia, le Pôle Emploi et le Conseil des chevaux de Normandie.

Orientations politique : Une révision générale des politiques publiques (RGPP) est annoncée par une communication en conseil des ministres, sous la présidence de Nicolas SARKOZY, le 20 juin 2007. Elle est officiellement lancée le 10 juillet 2007. Elle vise entre autres à "moderniser l'État dans son organisation et ses processus".

2008

Direction : Le 1^{er} décembre 2008, Robert d'ARTOIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, est nommé directeur de l'ENE. Il avait été antérieurement directeur du CREPS de MONTRY, secrétaire général de l'INSEP et directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports en Picardie. Il occupa également pendant 12 ans la fonction d'inspecteur coordonnateur des brevets d'État d'équitation.

L'[organigramme de l'ENE du 25 novembre 2008](#) est accessible *via* ce lien.

Orientations politiques : Instance de la RGPP, le comité de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 11 juin 2008 décide d'un recentrage des Haras nationaux (HN) sur leurs seules missions de service public, dans un délai de cinq ans. Il envisage également un « *rapprochement* » avec l'ENE.

Le 4 août, une lettre de mission signée des ministres de l'Agriculture (Michel BARNIER), de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (Roselyne BACHELOT, ministre ; Bernard LAPORTE, secrétaire d'État), est adressée au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et au service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS). Elle leur demande de faire des propositions sur des principes de rapprochement.

Le 30 novembre 2008 est remis le rapport d'inspection générale des deux ministères concernés (respectivement de Nicole BLANC et de Jacques PRIMAULT) relatif au « rapprochement entre les HN et l'ENE ». Ce rapprochement est jugé profitable s'il est réalisé avec prudence.

Roselyne BACHELOT confie à Robert d'ARTOIS, le nouveau directeur de l'ENE, la mission de « *préserver l'autonomie et l'indépendance de l'École et du Cadre dans le mécano qui se prépare* ».

Le 8 décembre 2008, Michel BARNIER et Roselyne BACHELOT décident d'un rapprochement entre les Haras nationaux et l'ENE. Une lettre de mission en ce sens est adressée à François ROCHE-BRUYN (directeur des Haras nationaux) et Robert d'ARTOIS. Elle demande notamment la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Personnels : En 2008, l'École emploie environ 170 personnes, la plupart étant fonctionnaires. Ils se répartissent en 45 enseignants, 60 palefreniers soigneurs, 5 maréchaux-ferrants, deux vétérinaires et deux infirmiers. Les autres personnels ont des missions techniques ou administratives.

Cavalerie : L'École accueille entre 400 et 500 chevaux dans ses écuries. Elle en possède 330. Elle les achète à l'âge de trois ans, souvent dans des concours régionaux, auprès d'éleveurs de toute la France. Ce sont en majorité des chevaux de race selles français, complétés par quelques anglo-arabes. Leurs aptitudes sont testées. À quatre ans, ils sont orientés vers une discipline particulière, dressage, obstacle, concours complet ou mise en selle. À six ans, ils sont répartis entre les élèves de l'ENE. Les quelques chevaux à fort potentiel poursuivent leur carrière en compétition. Ils sont reconnaissables au suffixe ENE*HN qui suit leur nom.

Infrastructures : L'ENE dispose de dix-huit carrières olympiques, 50 km de pistes aménagées, plusieurs centaines d'obstacles, sept manèges olympiques dont l'un des plus grands d'Europe ainsi que l'hippodrome de Verrie – un des meilleurs terrains en Europe pour le concours complet d'équitation. S'y ajoutent une clinique vétérinaire, une maréchalerie, ainsi qu'un amphithéâtre et une médiathèque.

Reconnaissance : Robert d'ARTOIS considère qu'il serait important de faire reconnaître par l'UNESCO l'équitation de tradition française (ETF), portée notamment par le Cadre noir, au titre du patrimoine culturel et immatériel de l'humanité. Ce dossier est porté une première fois par l'écuyer Patrice FRANCHET d'ESPEREY mais n'aboutit pas ; Robert d'ARTOIS en confie la rédaction à l'écuyer Dominique SIEGWART. Cette reconnaissance ne sera finalement acquise qu'en 2011 (*cf.* la fiche de repères historiques sur l'IFCE, prochainement mise en ligne).

2009

Orientations politiques : Le 28 février 2009 est mis en place un comité de préfiguration présidé par Nicole BLANC. Jacques PRIMAULT y est associé. Les membres en sont le préfet Olivier RÉVOL, le directeur de l'ENE, celui des HN et son directeur de cabinet.

Sa lettre de mission lui demande de définir pour le 1^{er} juillet les missions d'un nouvel établissement public à caractère administratif (EPA) concrétisant ce rapprochement, l'estimation des moyens nécessaires (personnels, infrastructures, budget), les modalités appropriées de mise en œuvre.

Il est prévu, à partir du 1^{er} juillet, une entrée en période de préfiguration, abordant les questions statutaires, réglementaires et financières pour création de l'EPA au 1^{er} janvier 2010.

Une réunion interministérielle (RI) à composantes multiples, présidée par le préfet Jean-François ÉTIENNE des ROSAIES, décide de transformer le rapprochement initialement prévu en une fusion en un seul EPA, ayant pour « *dénominateur commun le cheval* », selon son expression.

Le 26 mai 2009, une autre réunion interministérielle évoque le principe d'une dissociation des activités concurrentielles dans le cadre d'un groupement d'intérêts publics (GIP).

Le 1^{er} juillet est remis un rapport du comité de préfiguration. Il décrit de manière succincte les moyens, les objectifs et les orientations stratégiques de l'IFCE. Il en fait de même pour le futur GIP. Certaines questions restent en suspens.

Le 29 juillet 2009 un nouveau rapport des inspections générales concernées préconise la création de l'IFCE, sous forme de fusion ENE-HN, la création du GIP par partition de l'ensemble, le fractionnement de l'étalement (reproduction de la race équine). Il évoque les nombreux points encore « à arbitrer ».

En annexe de ce rapport sont joints un projet de décret, deux ébauches d'organigrammes différents, des projets de budget et un avant-projet de constitution du GIP.

Ce rapport soulève de nombreuses réticences au sein du conseil d'administration des HN et auprès des personnels. Il est vécu comme une incompréhension et une méconnaissance des métiers des HN ; l'étalement fait aussi l'objet d'avis divergents.

Le 22 juillet 2009 une nouvelle réunion interministérielle retient le principe du transfert de l'activité concurrentielle à un GIP, sous réserve d'analyse juridique. Elle demande aux ministères concernés d'établir les modalités de ce transfert et de prendre en compte les consignes données pour la gestion des personnels. Le principe de distinguer dans le temps transfert puis fusion est également retenu.

Le 24 mai, Nicole BLANC, inspectrice générale corédactrice des rapports évoqués précédemment, est nommée directrice des Haras nationaux.

Le comité de préfiguration poursuit ses travaux. Toutefois les deux ministères concernés ne semblent pas partager la même conception du phasage de la fusion HN / ENE avec la création du GIP. Le ministère des Sports plaide clairement pour une fusion postérieure à la création du GIP.

Le périmètre du GIP, lui-même, n'est pas tranché. Se pose en particulier la question de ses modalités de gestion et des races concernées.

De ce fait, la réforme ne se prépare pas dans la sérénité au niveau des équipes appelées à coopérer. Les questions, pourtant fondamentales, des statuts des agents et des modalités de fonctionnement ne sont pas traitées.

Le 30 octobre 2009, une réunion interministérielle examine un projet de décret et pose le principe d'un schéma territorial. La fusion et la partition apparaissent comme concomitantes. Le siège est fixé à Saurmur. En novembre 2009, la question des sites des HN est posée. Elle conduit à imaginer plusieurs solutions dont la fermeture de certains d'entre eux. Ce calendrier très serré et global rend le projet de réforme particulièrement lourd : fusion HN & ENE, création du GIP, réorganisation territoriale.

Devant l'ampleur du chantier, la majeure partie des agents des HN, y compris - fait nouveau - les cadres, se démotivent et ne suivent pas leur nouvelle directrice. Il apparaît, en fin d'année, que cette dernière se positionne ouvertement comme assurant une fonction transitoire et non pas comme une préfiguratrice de l'IFCE, appelée à le diriger.

Le 20 novembre 2009, Pascal VINÉ, directeur du cabinet du ministre chargé de l'Agriculture, se rend au haras de Pompadour à la rencontre des agents. Il mesure les degrés de tension et tente de rassurer les personnels.

Reconnaissance : Afin d'étayer le dossier de reconnaissance par l'UNESCO de l'[équitation de tradition française](#) (ETF), les écuyers du Cadre noir signent un document de « *consentement libre et éclairé* », résultant *de facto* son histoire.

2010 :

Statuts : Le décret soumis au Conseil d'État, qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2010 accuse un peu de retard (lié au décès du rapporteur). Il prendra effet le 1^{er} février 2010 (décret n°2010-90 du 22 janvier 2010 -). (JoRf n° 20 du 24 janvier 2010 – texte n° 22). Les dispositions de ce décret sont intégrées au code rural et au code du sport.

[Nota : les principaux textes de référence et décrets sont accessibles sur le site internet de l'IFCE, dans la rubrique : [Documents de référence](#) ou *via* le lien suivant : <https://www.ifce.fr/ifce/decouvrir-institut/documents-de-reference/>]

L'IFCE « a pour mission de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval ainsi que de favoriser le rayonnement de l'équitation, en partenariat notamment avec les organisations socioprofessionnelles, les collectivités locales et les associations ».

Plus précisément :

- « il contribue à la définition et la mise en œuvre de la politique d'orientation de l'élevage et de l'utilisation des équidés (...) » ;
- « il veille à la conservation et l'amélioration des races (...) » ;
- « il procède à l'identification des équidés et assure la tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des propriétaires et des détenteurs pour participer à la traçabilité des équidés (...). Il instruit l'évolution des règles relatives aux conditions d'inscription sur les livres généalogiques (...) » ;
- « il assure la collecte et le traitement des informations économiques sur les marchés et les métiers du cheval et autres équidés (...) » ;
- « il favorise le rayonnement de l'art équestre au travers (...) du Cadre noir » ;
- « il participe à l'accueil et au développement des disciplines sportives équestres de haut niveau. Il contribue à mettre à la disposition des cavaliers de haut niveau des chevaux dotés des meilleures qualités sportives » ;
- « il organise des formations aux métiers de l'élevage, des arts et sports équestres, ainsi qu'aux métiers relatifs au cheval. »

Cette fusion rapide et la création de l'Institut au 22 janvier, et non au 1^{er}, accroît, au moins momentanément, la complexité de la gestion de ce nouvel EPA. Trois exercices devront faire l'objet de budgets distincts : janvier 2010 pour les HN et l'ENE, de février à décembre 2010 pour l'IFCE. Le décret prévoit l'installation du siège du nouvel institut à Saumur, mais aucune étude préalable ni de faisabilité n'ont été effectuées.

Le 31 mars 2010, une lettre interministérielle, signée de Bruno LEMAIRE (Agriculture) et Roselyne BACHELOT (Sport), est adressée à Nicole BLANC et Robert d'ARTOIS les désignant pour assurer conjointement l'*intérim* des fonctions de directeur général (DG) de l'IFCE.

Direction et organisation : Le 1^{er} avril 2010 : Philippe de GUÉNIN est nommé directeur général de l'IFCE, Robert d'ARTOIS directeur général adjoint (DGA). Philippe de GUÉNIN, ingénieur agronome de formation, avait été enseignant en lycée agricole, chef de bureau au MAA, puis conseiller technique de deux ministres chargés de l'Agriculture, directeur de plusieurs offices agricoles, puis directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour la région Pays-de-la-Loire, avant de prendre la direction de l'IFCE.

Le 14 mai 2010, une lettre du ministre chargé de l'Agriculture désigne Patrick DEHAUMONT préfigurateur du GIP France Haras ; en juillet 2010, le préfigurateur du GIP est officiellement nommé. En un mois, il améliore sensiblement, avec l'IFCE, le projet de convention initiale constitutive du GIP.

Un décret du 25 août 2010 nomme le président du conseil d'administration (CA) de l'IFCE, le préfet Jean-François ÉTIENNE des ROSAIES (à l'initiative du projet de fusion – *cf. supra*).

Ce décret est suivi de plusieurs arrêtés nommant les membres du CA. L'arrêté du 28 février 2011 fixe le nombre de sièges au CA pour chaque organisation syndicale ; l'arrêté du 17 mars 2011 nomme le commissaire du Gouvernement.

Conformément aux statuts de l'IFCE (cf. article R653-17 du code rural), le président et les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de trois ans. Leur mandat est renouvelable. Le président ne peut être âgé de plus de soixante-dix ans à la date de sa nomination.

Le 6 décembre 2010 est signée la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP), France-Haras, auquel sont dévolues les activités commerciales de reproduction équine des Haras nationaux (l'étalement et le fonctionnement des centres de monte, désormais intitulés « centres techniques ») afin d'en organiser en cinq ans le transfert vers le secteur privé. Il cessera ses activités à la fin de 2015, conformément à sa convention constitutive.

Le CA de l'IFCE du 24 novembre 2010 entérine les orientations générales de l'Institut ; celui du 3 mars 2011 son plan stratégique. Le CA du 28 avril 2011 valide le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'IFCE pour 2011-2013.

Organisation : Le directeur général de l'IFCE, Philippe de GUÉNIN porte à 10 le nombre des directions territoriales et met en œuvre à la fois le transfert des missions historiques des Haras nationaux et la construction du nouvel établissement autour de missions recentrées et organisées avec 7 pôles de production : direction des connaissances et de l'innovation, direction des formations, direction de l'action en territoire, direction du département équitation, direction des relations nationales et internationales, secrétariat général et une direction des ressources humaines.

Toute l'énergie des équipes en territoire est absorbée par la question de la reprise et/ou de la fermeture des centres techniques et de la reconversion des personnels exerçant le métier d'étalementiers.

Implantations : l'IFCE hérite à sa création de 22 sites régionaux avec leurs haras historiques ayant leurs propres directions et de très nombreux centres techniques permettant encore d'assurer la mission d'étalement, ainsi qu'à Saumur de l'École nationale d'équitation (ENE) et de son Cadre noir.

Communication : Une identité visuelle de l'IFCE est créée, tout en conservant et en mettant en avant les marques historiques HN (haras nationaux) et CN (cadre noir) qui sont accolées.

%%%%%%%%

Nota : cette fiche est suivie d'une autre, spécifique à l'IFCE, pour son fonctionnement, de 2010 à 2022.

Fiche rédigée par :

Robert d'ARTOIS, inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire (IPJSh), ancien directeur de l'ENE et directeur général adjoint de l'IFCE (dernier directeur de l'ENE et premier DGA de l'IFCE) ;

Alain FRANCQUEVILLE, ancien écuyer du Cadre noir, président de la Mission française pour la culture équestre ;

Éric LECLERC, ancien écuyer du Cadre noir, ancien directeur des formations, directeur du pôle accompagnement filière et pilotage stratégique ;

Michel CHAUVEAU, inspecteur principal de la jeunesse et des sports honoraire (IPJSh), ancien directeur de l'INSEP, membre du Comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des Sports (CHMJS), président du Conseil de l'emploi et de la formation de l'IFCE (CEF)

Principales sources (classement chronologique) :

- *La conspiration du général Berton* - Honoré Pontois, Paris 1877 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6135641t/f11.item#>
- *Origines de l'École de cavalerie et de ses traditions équestres* - Capitaine L. PICARD, Saumur, S. Milon, 1889. Deux tomes de 593 p.
- *L'Équitation en France* – Charles DUPLESSIS, préface du général L'HOTTE , 1892
- *École nationale d'équitation* – Rapport du Général O'DELANT sur l'histoire de la création de l'École (conception retenue, décisions prises, programme de construction ...) – 1976
- *L'École de cavalerie de Saumur* – Général DUROSOY – Éditions Charles Duvauzelle– 1978
- *Le régiment des carabiniers de Monsieur à la fin de l'ancien régime* – Jean-Pierre BOIS - Revue historique des armées n° 138, 1980 p 29-60.
- *Le Cadre noir*, Henri DUMONT-SAINT-PRIEST et Henry DU BREUIL (baron) (ill. Paul de Cordon), Paris, Julliard, 1981, 179 p. (ISBN 2-260-00259-5 et 9782260002598)
- *Les Haras nationaux*, G. GUILLOTTEL - Éditions Lavauzelle, 1985
- *L'épopée du Cadre noir de Saumur*, Jacques PERRIER et DURAND (dir.), Éditions Lavauzelle, 1994
- *Au cœur de l'École nationale d'équitation : le Cadre Noir de Saumur*, Antoine SINNIGER, Frédérique SAID, Florence DONY, Patrice FRANCHET d'ESPEREY et L'Association des amis du Cadre noir, Nantes, Editions Giotto, 2008, 62 p.



- *Le chapeau à l'écuyer* – J-M. OSSADIS - Carnet de la sabretache - Juin 2012 ; *L'École de cavalerie naissance et développement d'une identité vestimentaire*. Carnet de la sabretache mars 2012 et Revue des Amis du Cadre noir n°90, 2017, page 61.
- [Chronologie récente](#) Haras Nationaux – IFCE – Des Haras nationaux à l'Institut français du cheval et de l'équitation, chronologie institutionnelle et culturelle des 50 dernières années - Diane de Sainte Foy – juillet 2013 (accessible sur le site de l'IFCE : https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2015/09/INS_Chronologie_recente_HN_IFCE.pdf)
- [Histoire et légende d'un patrimoine mondial : le Cadre noir de Saumur](#) - conférence du 6 février 2017 donnée par Robert d'ARTOIS à l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Montauban - *in* Recueil de l'Académie de Montauban année 2017.
- *Naissance et développement d'une identité vestimentaire* – J-M. OSSADIS - Revue des Amis du Cadre noir n° 90 – 2017 et n° 20-2018.
- [De carrousels en galas, deux siècles d'évolution](#), article de Alain FRANQUEVILLE, ancien écuyer du Cadre noir, paru en 2020 dans la revue *Les amis du Cadre noir*(se reporter à cette revue pour voir l'intégralité des photos jointes).
- *La conspiration du général Berton (1822)* - Jean-Marie AUGUSTIN - 2022 – (ISBN 979-10-90534-71-1).
- Archives de l'ENE.

Sites internet :

[La bibliothèque mondiale du cheval](#), université de Caen.
<https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch37/r37d0cre.htm>
<https://saumur-jadis.pagesperso-orange.fr/recit/ch37/r37f.htm>

%%%%%%%%%